

**Les conditions de succès
visant à assurer une
intégration harmonieuse des
ressources dédiées aux
personnes en situation
d'itinérance dans les quartiers
de la métropole**

Séance
d'information et de
questions-réponses



21 janvier 2025



Introduction

ITINÉRANCE ET COHABITATION SOCIALE à Montréal



Objectif de la consultation

Identifier les actions actuellement menées en matière d'implantation et de gestion des ressources en itinérance qui doivent être renforcées et consolidées et trouver de nouvelles stratégies favorisant cette cohabitation harmonieuse.

Montréal, comme d'autres grandes villes canadiennes et nord-américaines, fait face à une crise sociale et humanitaire.

Les ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance sont essentielles pour réduire l'itinérance, répondre aux besoins de base des personnes vulnérables et favoriser leur inclusion.

La plupart des gens sont d'accord qu'il est nécessaire d'offrir des services aux personnes en situation d'itinérance, mais l'emplacement de ces services fait difficilement consensus.

Plan de la présentation

1. Contexte général de l'itinérance
2. Ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance
3. L'itinérance : une responsabilité collective et partagée
4. Positionnement de la Ville – Conditions de succès pour favoriser l'intégration harmonieuse des ressources en itinérance dans les quartiers

1. Contexte général de l'itinérance



1.1 Accroissement important de l'itinérance à Montréal

Selon les résultats du dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible à Montréal, réalisé en octobre 2022 :

- Augmentation de 33 % de l'itinérance entre 2018 et 2022
- **47 %** des personnes en situation d'itinérance visible au Québec sont à Montréal, soit un total de 4 690 personnes.
- Environ **800 dormaient à l'extérieur**, une situation qui diminue grandement l'espérance de vie.
- Plus de la moitié des personnes en situation d'itinérance visible rapportent un problème de santé mentale, de consommation de substances et une ou plusieurs conditions médicales.
- Selon les observations faites sur le terrain, **la situation s'est détériorée depuis 2022.**

2. Ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance

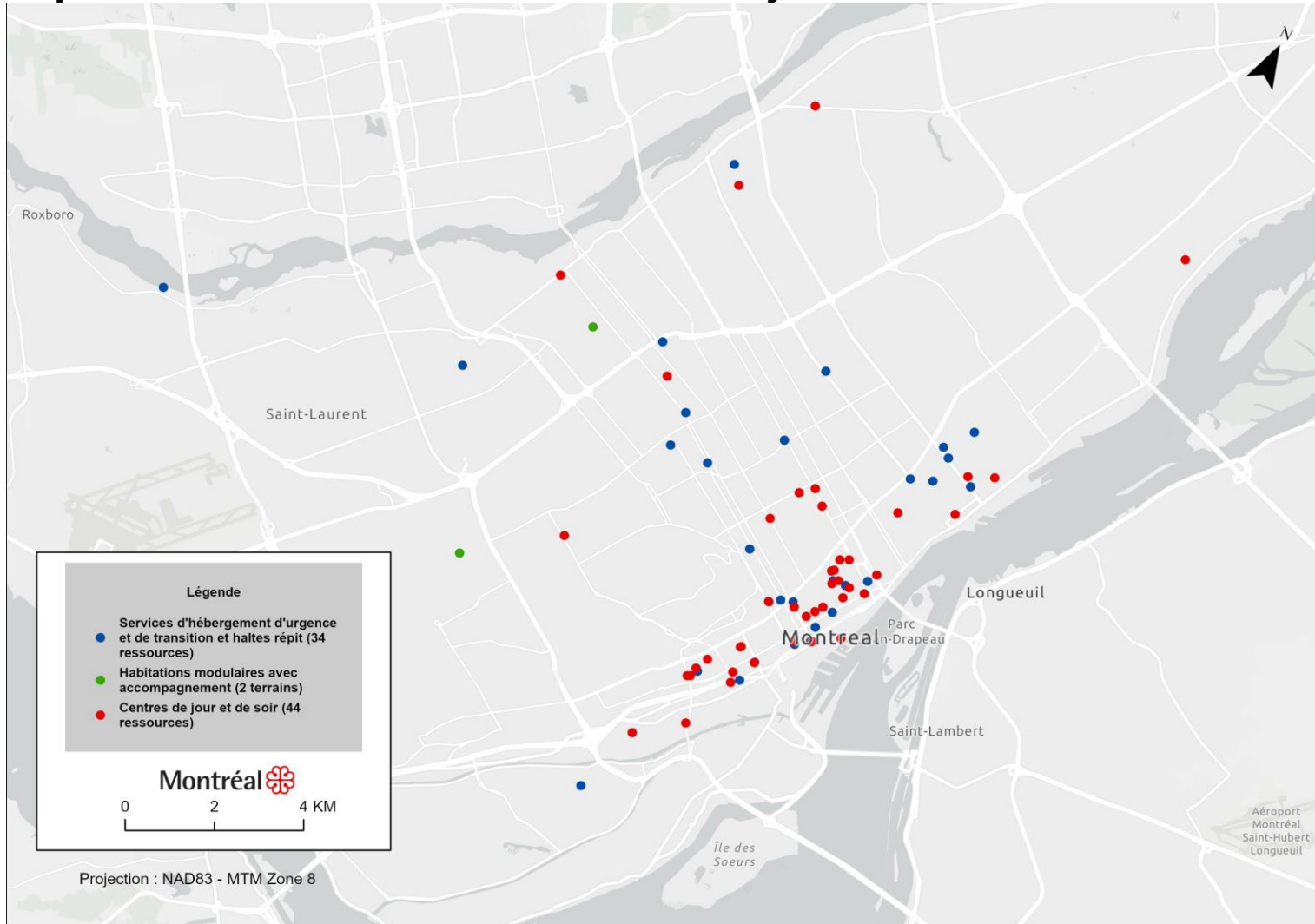


En plus de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, les ressources qui leur sont dédiées permettent de réduire les impacts de l'itinérance.

2.1 Ressources faisant l'objet de la consultation

| | |
|---|--|
| Services d'hébergement d'urgence et de transition (SHUT) | <ul style="list-style-type: none">• Hébergement et accompagnement psychosocial• 26 SHUT, répartis dans 10 arrondissements, pour un total d'environ 1500 places. Le nombre de places augmente en période hivernale. |
| Haltes-chaueur et de répit | <ul style="list-style-type: none">• Espaces chauffés de repos sur une chaise ou un lit de camp, avec collations et boissons chaudes• Offerts le soir et la nuit pour les personnes qui ne fréquentent pas les SHUT par choix, en raison d'enjeux personnels ou par manque de place |
| Centres de jour et de soir | <ul style="list-style-type: none">• Offrent une gamme de services : inclusion sociale et socioprofessionnelle, services alimentaires et sanitaires, intervention sociale, référencement, etc.• Une trentaine de centres qui desservent une clientèle diversifiée, pas seulement itinérante |
| Installations temporaires de type habitations modulaires avec accompagnement | <ul style="list-style-type: none">• Espaces chambre privés avec services communs (sanitaires, cuisine, buanderie) et accompagnement psychosocial• Permettent d'offrir une solution de rechange aux personnes en attente d'un logement• 2 premiers projets-pilotes prévus au printemps 2025 |

2.2 Répartition des ressources faisant l'objet de la consultation



La carte comprend les ressources disponibles en date du 5 décembre 2024 et exclut celles dont l'adresse est confidentielle.

2.3 Recherche d'un emplacement pour une ressource en itinérance

Plusieurs éléments doivent être pris en compte dans la recherche d'un local ou d'un bâtiment pour héberger une ressource en itinérance :

- Zonage en vigueur
- Type, taille, état, disponibilité, installations (cuisine, espaces communs, sanitaires) et coût de l'immeuble ou des locaux
- Accès aux services complémentaires et aux transports en commun
- Environnement physique autour de la ressource
- Respect des normes de construction ou de sécurité incendie
- Acceptabilité sociale

2.4 Cohabitation sociale et sécurité urbaine

Cohabitation sociale : Vivre-ensemble entre des personnes ou des groupes n'ayant pas les mêmes caractéristiques, besoins ou perspectives.

La présence simultanée de différentes personnes dans un même espace public entraîne des usages divers et des perspectives distinctes quant à son partage, ce qui peut provoquer des tensions ou des conflits, ou être vécu de façon harmonieuse, notamment grâce à diverses actions ou aménagements.

Parmi les craintes et les enjeux le plus souvent rapportés liés à l'implantation de ressources en itinérance :

- Les comportements agressifs, intimidants, désorganisés et les situations potentiellement dangereuses ou ressenties comme telles
- La consommation de drogues et d'alcool, ainsi que l'intoxication sévère en public
- Les déchets, l'accumulation d'objets personnels, le matériel de consommation à la traîne et les déjections humaines
- Le non-respect de la propriété privée et commerciale
- Les attroupements et les nuisances sonores
- La crainte d'une dévaluation de la valeur des propriétés résidentielles

Lorsqu'elles surviennent, plusieurs de ces situations découlent de l'absence de logement, ce qui a pour effet que les personnes en situation d'itinérance se retrouvent à poser des gestes de nature intime dans l'espace public, à s'appropriier un espace public pour y mettre leurs biens personnels et à occuper l'espace public d'une façon différente de celle qui est généralement perçue comme autorisée.

3. L'itinérance : une responsabilité collective et partagée



3.1 Des compétences dictées par la loi

Quelques compétences de la Ville de Montréal et de ses arrondissements

- Occupation du domaine public
- Nuisances
- Sécurité
- Certains pouvoirs d'aide et de subvention

Quelques compétences du Gouvernement du Québec

- Santé et services sociaux
- Habitation
- Emploi et solidarité sociale
- Soutien aux organismes communautaires

Quelques compétences du Gouvernement du Canada

- Financement de services communautaires
- Coordination pancanadienne (Stratégie nationale sur le logement)



Les organismes communautaires jouent un rôle central en collaboration avec la Ville et les gouvernements pour répondre aux besoins des communautés locales.

4. Positionnement de la Ville

Conditions de succès pour favoriser une intégration harmonieuse des ressources en itinérance dans les quartiers



2 fronts sur lesquels agir

1. Poursuivre la collaboration pour que l'offre de service en itinérance soit bonifiée.
2. Renforcer les actions visant la cohabitation sociale, la sécurité des personnes et le partage de l'espace public.

3 principes généraux

1. L'équité sociale et territoriale
2. L'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance
3. La collaboration de toutes les parties prenantes

6 pistes d'action

1. Résolution collaborative des enjeux de cohabitation
2. Présence de sécurité accrue
3. Offre de services variée en itinérance
4. Engagement communautaire et communications transparentes
5. Gestion de l'espace autour des ressources en itinérance
6. Suivi régulier et évaluation des impacts

4.2 Agir sur deux fronts

La Ville peut agir sur deux fronts distincts, mais complémentaires :

- Poursuivre la collaboration pour que l'offre de service en itinérance soit bonifiée.
- Renforcer les actions visant la cohabitation sociale, la sécurité des personnes et le partage de l'espace public.

4.3 Principes généraux

Principe 1

L'équité sociale et territoriale

Développer des ressources en itinérance dans l'ensemble des arrondissements pour assurer l'équité sociale et territoriale, et le soutien aux personnes vulnérables.

Répartir les ressources dans l'ensemble des arrondissements afin de faciliter la réinsertion sociale des personnes en situation d'itinérance et de vulnérabilité.

Localiser les ressources en itinérance à proximité des autres services essentiels pour en faciliter l'accès.

Principe 2

L'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance

Renforcer la participation des personnes en situation d'itinérance dans la planification, la gestion et la prise de décision dans l'intégration des ressources qui leur sont dédiées.

Principe 3

La collaboration de toutes les parties prenantes

Élaborer un plan de communication et de cohabitation sociale qui définit les rôles et responsabilités et inclut la participation des parties prenantes lors de l'implantation de ressources en itinérance.

4.4 Pistes d'action

Piste 1

Résolution collaborative des enjeux de cohabitation

Bonifier la coordination des équipes d'intervention

Mettre en œuvre des approches novatrices pour mieux collaborer

Poursuivre le déploiement de l'Équipe mobile en médiation et intervention sociale (EMMIS) dans les 19 arrondissements et mettre en place d'une centrale d'appels

Piste 2

Présence de sécurité accrue

Assurer un cadre de vie sécurisé pour tous et toutes par la prévention des désordres ou des comportements inciviques

Mettre en place des stratégies de visibilité et de présence policière en fonction des problématiques locales

Renforcer des relations positives et significatives avec les populations

Piste 3

Offre de services variée en itinérance

Identifier des solutions pour bonifier et pérenniser le financement de projets d'inclusion sociale et d'accompagnement

Mettre en place des communautés de pratique pour faciliter l'échange d'expertise

4.4 Pistes d'action (suite)

Piste 4

Engagement communautaire et communications transparentes

Planifier des actions de rapprochement entre la population et les ressources en itinérance

Élaborer un plan intersectoriel dédié à la cohabitation sociale lors de l'implantation d'une nouvelle ressource en itinérance

Cerner les occasions de financement pour permettre aux ressources en itinérance de réaliser des activités de communication

Piste 5

Gestion de l'espace autour des ressources en itinérance

Tenir compte des différents aspects qui peuvent susciter des enjeux de cohabitation sociale dans l'aménagement extérieur à proximité des ressources

Piste 6

Suivi régulier et évaluation des impacts

Améliorer la compilation et l'analyse des données et poursuivre la collaboration avec le milieu de la recherche

Prévoir un suivi régulier des résultats des actions déployées

Conclusion et suites



Conclusion et suites



S'appuyer sur des principes qui permettent de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance tout en respectant les préoccupations liées à la sécurité et à la qualité de vie de tous et toutes.



Poursuivre la discussion sociale avec l'ensemble des parties prenantes pour définir un cadre commun visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources en itinérance au bénéfice de l'ensemble de la population.

Période de questions

Marie-Josée Meilleur

Directrice par interim

Service de la diversité et
de l'inclusion sociale

Nicolas Pagot

Chef de division –

Partenariats et
interventions territoriales

Service de la diversité et
de l'inclusion sociale

Laurent Dyke

Agent conseiller aux
dossiers itinérance et
LGBTQ2+

Division de la prévention
et de la sécurité urbaine

Service de police de la
Ville de Montréal

Montréal 